

# Hisense



## FIFA WORLD CUP Qatar 2022

SPONSOR OFFICIEL

### TENTEZ DE GAGNER VOS PLACES POUR LA FINALE de la coupe du monde de la FIFA 2022™



Du 23 août au 26 septembre

Jusqu'à

# 500€

REMBOURSÉS  
à l'achat d'un TV Hisense\*



SCANNEZ MOI  
POUR PARTICIPER



\*www.offres.hisense.fr

1. **Achetez ou louez**, entre le **23/08/2022** et le **26/09/2022** un produit Hisense, dans un magasin participant à l'opération (hors Amazon, hors Marketplace) parmi les références suivantes (hors produits d'occasions ou reconditionnés) :

RÉFÉRENCE	MONTANT DE REMBOURSEMENT
43A63H - 43A64H - 43A66H	30 €
43A7GQ - 43A76GQ - 50A78GQ 50A7GQ - 55A7GQ - 55A78GQ 65A6BG - 65A63H	50 €
58A7GQ - 65A7GQ - 75A69G 85A6BG	100 €
55U7HQ - 55U8HQ - 65U8HQ 65U8GQ - 75U8HQ - 48A85H 55A85G - 55A9G - 65A85H	200 €
65U7HQ - 55A85H - 65A9G	300 €
75U9GQ - 65A9H	500 €

2. **Connectez-vous** à partir du **01/09/2022** et jusqu'au **26/10/2022** au plus tard sur le site [www.offres.hisense.fr](http://www.offres.hisense.fr) ou scannez le QR code sur la première page de l'opération.

**Sélectionner l'offre « 7508 - HISENSE - OFFRE ODR BTS TV »**

3. **Complétez** le formulaire d'inscription en ligne.

4. **Téléchargez** les preuves d'achat suivantes :

- La photo ou le scan de l'original de votre ticket de caisse/ facture ou de votre contrat de location sur lequel/laquelle devront être impérativement

entourés : l'enseigne, la date d'achat, le libellé et le montant de l'article concerné. *Si ces informations ne sont pas clairement entourées, la demande de remboursement sera nulle et ne pourra être traitée. Les bons de commande, et bons de vente sont acceptés sous réserve d'être en mesure de fournir le ticket de caisse ou la facture reçu au moment de la livraison de votre produit. Les bons de livraison ne seront pas considérés comme des pièces justificatives valables.*

- La photo ou le scan de votre code-barres original découpé sur l'emballage

- La photo ou le scan du numéro de série de votre produit commençant par S/N suivi de 23 caractères se trouvant sur la plaque signalétique de votre produit ou sur l'emballage du produit

**Vous pouvez, si vous le souhaitez, cocher la case : « Je souhaite m'inscrire au tirage au sort »**

5. **Validez** votre formulaire de participation.

Vous recevrez votre remboursement, dans un délai de 8 semaines à réception de votre dossier complet et conforme, par virement bancaire.

Offre limitée à la France métropolitaine (Corse comprise) et les DROM COM (zone euro uniquement), et valable jusqu'au 26/09/2022, limitée à une offre de remboursement par foyer (même nom, même adresse, même IBAN). Frais d'affranchissement à votre charge. Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, raturée ou non conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par HISENSE France, responsable de traitement, domicilié à Bâtiment Art Val - 4ème Etage - Aile B - 9 rue des 3 sœurs - 93420 Villepinte, afin de gérer votre participation à l'offre de la marque Hisense France ainsi que pour les finalités détaillées ci-après.

Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre promotionnelle), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation, gestion des réclamations et suivi qualité) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes).

Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services habilités de Hisense France ainsi qu'aux services habilités de ses sous-traitants en charge de la gestion opérationnelle de l'opération promotionnelle et de l'envoi des questionnaires de suivi qualité. La liste et les fonctions des sous-traitants auxquels Hisense fait appel sont communiquées aux personnes dont les données personnelles sont collectées, à leur demande. Nous conservons vos données pour la durée de l'opération et pendant une durée de trois ans à compter de la clôture de l'opération, sauf obligation légale. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis (notamment les preuves d'achat) sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez, dans les limites légales, d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le profilage, du droit de retirer votre consentement à tout moment pour les traitements concernés, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant à Service client Hisense France - Bâtiment Art Val - 4ème Etage - Aile B - 9 rue des 3 sœurs - 93420 Villepinte.

**Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 24/01/2023.**

- 1. Achetez ou louez**, entre le **23/08/2022** et le **26/09/2022** un produit Hisense (TV, Laser TV, réfrigérateur ou congélateur) dans un magasin participant à l'opération (hors Amazon, hors Marketplace), hors produits d'occasions ou reconditionnés.
- 2. Connectez-vous** à partir du **01/09/2022** et jusqu'au **26/09/2022** au plus tard sur le site ([URL TESSI](http://URL.TESSI.com) ou [Hisense.fr](http://Hisense.fr)) scannez le QR code sur la première page page de l'opération.

**Sélectionner l'offre « OPERATION 7514 – HISENSE – JEU 2 PLACES POUR LA FINALE »**

- 3. Complétez** le formulaire d'inscription en ligne.
- 4. Téléchargez** les preuves d'achat suivantes :
  - La photo ou le scan de l'original de votre ticket de caisse/ facture ou de votre contrat de location sur lequel/laquelle devront être impérativement entourés : l'enseigne, la date d'achat, le libellé et le montant de l'article concerné. *Si ces informations ne sont pas clairement entourées, la demande de remboursement sera nulle et ne pourra être traitée. Les bons de commande, et bons de vente sont acceptés sous réserve d'être en mesure de fournir le ticket de caisse ou la facture reçu au moment de la livraison de votre produit. Les bons de livraison ne seront pas acceptés.*
  - Si vous disposez de votre emballage, la photo ou le scan de votre code-barre original découpé sur le carton.
  - La photo ou le scan du numéro de série de votre produit suivi de 23 caractères ou 6+8 caractères (N Art./N Série), se trouvant sur la plaque signalétique de votre produit ou sur l'emballage du produit
- 5. Validez** votre formulaire de participation pour vous inscrire au tirage au sort.

Offre limitée à la France métropolitaine (Corse comprise) et les DROM COM (zone euro uniquement), et valable jusqu'au 26/09/2022. Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, roturée ou non conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

**• Jeu concours - Tirage au sort**

**Un lot de 2 places pour assister à la finale de la coupe du monde de la FIFA, le 18/12/2022 à Lusail Stadium, Qatar d'une valorisation de 900€ unitaire. Ce lot ne comprend pas :**

- L'organisation du voyage (transport, hébergement)
- Les dépenses d'ordre personnelle (nouritures, ...)
- Les frais administratifs

**Un (1) gagnant sera désigné par tirage au sort le 30/09/2022, parmi l'ensemble des participants s'étant inscrit au préalable sur les opérations : JEU 2 PLACES POUR LA FINALE (7514), ODR BTS TV (7508), OFFRE ODR BTS LASER TV (7510) et offre FROID BTS (7516).**

Le tirage au sort sera réalisé par la Société organisatrice ou par toute personne habilitée par elle à cet effet parmi les Participants ayant respecté le Règlement et les conditions de participation.

La Société organisatrice garantit aux Participants son entière impartialité concernant le déroulement du Jeu et la préservation d'une stricte égalité entre les Participants.

Le lot est nominatif et ne peut être ni vendu, ni attribué à une autre personne que le gagnant et son accompagnant.

Le lot sera envoyé par voie postale ou par courriel à l'adresse de chaque gagnant communiquée à la Société organisatrice dans le formulaire dans un délai de 3 semaines à compter de la clôture du Jeu. En cas de non-attribution d'un lot pour cause d'adresse postale ou courriel erroné(e) et/ou changement d'adresse postale ou pour tout autre cas fortuit, le lot ne sera pas remis en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet. La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte du lot lors du transport desdits marchandises.

La Société organisatrice ne sera pas non plus tenue d'attribuer les lots si le gagnant n'est pas conforme au Règlement. Dans le cas où le gagnant ne pourrait récupérer ou utiliser leur dotation pour une raison étrangère à la volonté de la Société organisatrice, ils seraient considérés comme ayant renoncé purement et simplement à leur dotation, laquelle ne serait pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement.

Le lot ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet et ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

Le lot du gagnant ne pourra en aucun cas être échangé contre leur contre-valeur en numéraire ou sous quelque autre forme que ce soit. La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation du lot par le gagnant.

Il est de la responsabilité du gagnant de respecter les règles d'entrée sur le territoire du Qatar. Ces règles peuvent évoluer jusqu'au jour du départ et pendant la présence sur le territoire. Au 29 juin 2022, il est obligatoire d'être entièrement vacciné du COVID-19 pour rentrer sur le territoire. Afin de mieux vous informer, veuillez trouver ici les règles à respecter : <https://covid19.moph.gov.qa/EN/travel-and-return-policy/Pages/default.aspx>

**Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par HISENSE France, responsable de traitement, domicilié à Bâtiment Art Val – 4ème Etage – Aile B – 9 rue des 3 sœurs – 93420 Villepinte, afin de gérer votre participation à l'offre de la marque Hisense France ainsi que pour les finalités détaillées ci-après.**

Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre promotionnelle), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation, gestion des réclamations et suivi qualité) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes).

Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services habilités de Hisense France ainsi qu'aux services habilités de ses sous-traitants en charge de la gestion opérationnelle de l'opération promotionnelle et de l'envoi des questionnaires de suivi qualité. La liste et les fonctions des sous-traitants auxquels Hisense fait appel sont communiquées aux personnes dont les données personnelles sont collectées, à leur demande. Nous conservons vos données pour la durée de l'opération et pendant une durée de trois ans à compter de la clôture de l'opération, sauf obligation légale. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis (notamment les preuves d'achat) sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez, dans les limites légales, d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le proflage, du droit de retirer votre consentement à tout moment pour les traitements concernés, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant à Service client Hisense France – Bâtiment Art Val – 4ème Etage – Aile B – 9 rue des 3 sœurs – 93420 Villepinte.

**Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 18/12/2022.**

Hisense



FIFA WORLD CUP  
Qatar 2022

SPONSOR OFFICIEL

DU 23/08 AU 26/09

Achetez un téléviseur Hisense et

**GAGNEZ VOS PLACES**

**POUR LA FINALE**

de la coupe du monde de la FIFA 2022™

